

C A B I N E T

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES SERVICES
ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS

SERVICE DU PERSONNEL
ET DE LA FORMATION

D E C I S I O N

LE MINISTRE DELEGUE CHARGE DES EAUX
FORETS CHASSES PECHES ET DE L'ENVIRON-
NEMENT

N° 0008 /MEPCPET/CAB/SG/DSAF/SPF.

(/ISAS :

(/U la Constitution du 14 Janvier 1995 ;

IGFP

(/U la Loi n° 99.016 du 16 Juillet 1999, modifiant et complétant
certaines dispositions de l'Ordonnance n° 93.008 du 14 Juin 1993,
portant Statut Général de la Fonction Publique Centrafricaine

S/N°

DU

(/U le Décret n° 00.172 du 10 Juillet 2000, fixant les Règles
d'Application de la Loi n° 99.016 du 16 Juillet 1999, modifiant
et complétant certaines dispositions de l'Ordonnance n° 93.008
du 14 Juin 1993, portant Statut Général de la Fonction
Publique Centrafricaine ;

DCF

(/U le Décret n° 01.076 du 1er Avril 2002, portant nomination
du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

S/N°

DU

(/U le Décret n° 01.227 du 30 Août 2001, portant nomination ou
confirmation des Membres du Gouvernement ;

(/U le Décret n° 02.025 du 23 Janvier 2002, portant Organisation
et fonctionnement du Ministère des Eaux, Forêts, Chasses,
Pêches de l'Environnement et du Tourisme et fixant les
Attributions du Ministre ;

(/U la demande de l'intéressé en date du 27 Juin 2001.

D E C I S I O N

Article 1er. - Un congé Administratif de deux (2) mois au titre des
années 2001 - 2002 à passer dans la Préfecture de l'Ombella-M'Poko
pour compter du 15 Juin 2002 est accordé à Monsieur OUAKA Sylvain,
Préposé Forestier en Service à la Division Forestière de l'Ombella-
M'Poko à Bangui.

Article 2. - L'intéressé passant son congé dans la Préfecture de
l'Ombella-M'Poko, voyagera à ses frais et prendra toutes les
dispositions nécessaires pour reprendre son poste dès l'expiration
de son congé.

Article 3. - La présente Décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera./-

FAIT A BANGUI, LE 22 MARS 2002



Jean Michel MANDABA.

AMPLIATIONS :

-NEFCPET/CAB.....	1
-MDEFCE/CAB.....	1
- SG.....	1
- IGFP.. ..	1
- DCF.....	1
- IBAP/SPP.....	2
- IFMP.....	1
- INTERESSE	1
- DOSSIER	1
- CHRONO.....	1